



OSISKO ANNONCE LA CLÔTURE DU RECLASSEMENT D' ACTIONS ORDINAIRES PAR ORION

MONTREAL, 11 juillet 2019 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) annonce que Betelgeuse LLC (« **Orion** »), filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, a conclu le reclassement précédemment annoncé (le « **reclassement** ») avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Marchés des capitaux CIBC et BMO Marchés des capitaux (les « **preneurs fermes** ») par lequel les preneurs fermes ont fait l'acquisition, par voie de prise ferme, d'un total de 7 850 000 actions ordinaires d'Osisko (les « **actions ordinaires** ») détenue par Osisko.

De plus, Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation qu'ils peuvent exercer à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture du reclassement et qui leur permet d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires.

À la clôture du reclassement, et suite à la clôture de la première tranche de la transaction de rachat d'actions précédemment annoncée, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion est réduit de 19,5 % à 10,2 %.

Par ailleurs, Osisko prévoit clôturer dans la prochaine semaine la deuxième tranche de la transaction de rachat d'actions, pour un total de 5 066 218 actions ordinaires aux fins d'annulation, soit les actions ordinaires qui seront acquises au moyen du produit de la cession de Victoria Gold Corp., sous réserve de la satisfaction de conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention d'un certificat de décision préalable (CDP) délivré en vertu de la Loi sur la concurrence (Canada). Suite à la clôture de la deuxième tranche de la transaction de rachat d'actions, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion sera de nouveau réduit à 7,0 %.

Orion a convenu avec les preneurs fermes que ses actions ordinaires restantes seront assujetties à une période de blocage de 180 jours, sous réserve des exceptions usuelles.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux qui détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 32,7 % dans Barkerville Gold Mines Ltd., de 16,6 % dans Minière Osisko Inc. et de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec. Son siège est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Information prospective

Certains énoncés qui figurent dans le présent communiqué peuvent constituer de l'information prospective ou des énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Tous les énoncés dans le présent communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements, des développements ou des rendements futurs qu'Osisko prévoit, y compris la réalisation anticipée de la deuxième tranche du rachat d'actions, sont des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes

exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué se fondent sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction. Toutefois, il n'existe aucune garantie que les énoncés prospectifs s'avèreront exacts, puisque les résultats réels et événements futurs pourraient différer de façon importante par rapport à ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs. Les investisseurs sont mis en garde que les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur. Osisko ne peut assurer les investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs et les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs en raison du caractère incertain de ceux-ci. Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sur SEDAR, sous le profil de l'émetteur d'Osisko, au www.sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko tient à aviser le lecteur que la liste des facteurs de risque et des incertitudes qui figurent dans la notice annuelle n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses résultats. Les lecteurs sont priés d'examiner attentivement les risques, incertitudes et hypothèses lors de l'évaluation de l'information prospective et de ne pas se fier indûment à cette information prospective. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Osisko :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com